

---

## Renvoi au comité d'aliénation de l'annonce de l'administrateur provisoire des biens nationaux relatif aux adjudications de biens immeubles provenant d'émigrés, lors de la séance du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'aliénation de l'annonce de l'administrateur provisoire des biens nationaux relatif aux adjudications de biens immeubles provenant d'émigrés, lors de la séance du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 533-534;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36642\\_t2\\_0533\\_0000\\_14](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36642_t2_0533_0000_14)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

# Séance du 3 Pluviôse An II

(Mercredi 22 Janvier 1794)

Présidence de VADIER

1

Les officiers municipaux de la commune de Bois-Commun (1) écrivent à la Convention nationale qu'ils viennent de célébrer les victoires de la République, et de porter sur l'autel de la patrie les trésors de leur temple. Ils invitent la Convention à continuer ses travaux, et à ne descendre de la Montagne que pour leur apporter l'olivier de la paix teint du sang impur du dernier des tyrans (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Boiscommun, 28 niv. II. A la Conv.] (4)

« Mise au pas par le délégué de Laplanche, notre commune suit en masse le char de la Révolution, il roule sans obstacles, au milieu des cris de Vive la République, à travers nos campagnes montagnisées. Dans sa course victorieuse, il éteint toutes ces passions liberticides et n'allume partout que le saint amour de la Patrie. Nous venons, dans une fête vraiment républicaine, de célébrer ses victoires et de porter sur ses autels les trésors de notre temple, cloches, fer, cuivre, plomb, or, argent, tout. Épiant depuis longtemps, le moment favorable, notre curé patriote, vient de donner sa démission. Nous sommes au courant et prêts à tous les sacrifices. Si nous étions fortunés, la Patrie disposerait de nos richesses, mais véritables sans-culottes, nos seuls dons civiques sont l'exemple de nos vertus républicaines, pour convertir les aristocrates; le feu de notre patriotisme, pour réchauffer les modérés; nos sueurs pour fertiliser la terre, nos bras pour défendre, nos cœurs pour adorer la Liberté. Législateurs investis de la confiance méritée du peuple, vous seuls pouvez assurer ses triomphes, fixer ses destinées immortelles. Continuez vos glorieux travaux et ne descendez de la Montagne que pour nous apporter l'olive de la paix teinte du sang impur du dernier des tyrans. »

PICHON (off. mun.), TRIPON (off. mun.), DUPRÉ (maire), CAILLARD (agent nat.), [et 5 autres signatures].

(1) Loiret.

(2) P.V., XXX, 31. Il semble qu'auparavant Monmayou ait fait lecture du procès-verbal d'une précédente séance, après quoi Levasseur aurait lu la correspondance (C. Eg., p. 179).

(3) B<sup>4n</sup>, 5 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

(4) C 291, pl. 930, p. 23.

2

Lettre de la société populaire de Janville (1), par laquelle elle expose qu'elle a armé et équipé un cavalier pour la défense de la patrie, invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la consolidation du gouvernement républicain.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

3

Le conseil-général du district de Nancy annonce à la Convention qu'il vient de faire partir pour l'armée 3138 paires de souliers, qui, ajoutées aux envois qu'il a faits jusqu'à ce jour, forme un total de 12039 paires de souliers: il annonce également qu'il envoie au général Hoche 6000 chemises provenant des dons faits par les citoyens de son territoire (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

Le général Hoche, (écrivent les officiers municipaux de Nancy) vient de nous exposer les besoins de nos braves défenseurs, et nous inviter à lui envoyer tout ce qui est à notre disposition en souliers, bas et chemises; nous avons passé sur le champ 3138 paires de souliers qui, ajoutés à ceux que nous avons fait confectionner depuis le 18 septembre dernier, (vieux style) jusqu'au 28 de ce mois, et qui sont partis pour les armées, forment un total de 12 039 paires; nous lui envoyons aussi 6 000 chemises provenant des dons faits par nos concitoyens. On se porte en foule à la municipalité de cette commune pour y déposer des bas, des habits et des souliers, et nous espérons dans deux jours faire un nouvel envoi aussi considérable que le premier. (Applaudi) (5).

4

L'administrateur provisoire des biens nationaux envoie à la Convention un état, duquel il résulte que les adjudications de biens immeubles provenans d'émigrés, prononcées dans 115 districts, et qui lui sont parvenues dans le

(1) Eure-et-Loir.

(2) P.V., XXX, 31. B<sup>4n</sup>, 3 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXX, 32.

(4) B<sup>4n</sup>, 3 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

(5) *Audit. nat.*, n° 487. Mention ou extraits dans *M.U.*, XXXVI, 56; *J. Fr.*, n° 486; *J. Sablier*, n° 1093; *J. Paris*, n° 388; *C. Eg.*, p. 179; *Ann. patr.*, p. 1736.

cours de la dernière décade, se sont élevées à 11,320,668 l. 6 s. et ont excédé de 5,572,403 l. 17 s. 5 d. le montant des estimations : il résulte également, tant de cet état que des précédents, que les adjudications desdits biens ont produit 66,531,316 l. 7 s., et présente sur les estimations un excédent de 32,109,740 l. 11 s. 5 d. (1).

(Applaudissements).

Insertion au bulletin (2). Renvoyé au comité d'aliénation.

## 5

La société populaire de Saint-Sever, département des Landes, prie la Convention nationale d'agréer comme un foible tribut de la reconnaissance qu'elle doit à ses immortels bienfaits, les détails de la fête qui a été célébrée dans cette commune pour l'inauguration du temple de la vérité.

Mention honorable, insertion au bulletin (3). Renvoi au comité d'instruction publique (4).

[*Saint-Sever, 3 niv. II*] (5)

« Représentants.

C'était peu d'avoir terrassé le despotisme et d'avoir écrasé les factions, il falloit encore conquérir le peuple à la raison et l'affranchir des chaînes déshonorantes de la superstition. Cette grande et utile révolution vient de s'opérer dans notre ville. Dartigocyste cet enfant de la lumière, ce digne élève de la Montagne a paru au milieu de nous, et soudain les idoles ont croulé. Sur leurs débris honteux, nous avons élevé l'image chérie de notre liberté; nous avons converti leurs repaires en un temple à la patrie et à la raison.

Montagne sainte, c'est à toi que nous devons cette mémorable Révolution qui plus que l'autre peut-être va consolider en France l'empire de la liberté; c'est à toi que nous adressons en conséquence les détails de la fête inaugurale de notre temple, ainsi que le discours qui a été prononcé en cette circonstance par un apôtre de la vérité. Daigne agréer, l'un et l'autre comme un foible tribut de la reconnaissance que nous devons à tes immortels bienfaits. »

TORTIGUE (*vice-présid.*), BERTRAND (*secrét.*).

## 6

Adresse de la société populaire de Chaumont, par laquelle elle invite la Convention nationale à déjouer les trames des conspirateurs, à achever la ruine des tyrans en restant à son poste. Elle fait passer en même-temps les provisions de notaire du citoyen Gollier, un de ses membres, qui fait don à la nation de la finance de sa charge (6).

(1) P.V., XXX, 32. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 59 et 88; *J. II. libres*, n° 34; *Mess. soir.*, n° 523; *Audit. nat.*, n° 487; *J. Matin*, n° 535; *J. Fr.*, n° 486; *J. Sablier*, n° 1093; *J. Perlet*, p. 425; *Ann. patr.*, p. 1736; *F.S.P.*, n° 204; *C. Eg.*, p. 179.

(2) B<sup>in</sup>, 3 pluv. (suppl<sup>l</sup>).

(3) P.V., XXX, 32. B<sup>in</sup>, 5 pluv. (suppl<sup>l</sup>).

(4) Mention marginale sur la lettre ci-après.

(5) F<sup>in</sup> 1008<sup>l</sup>, pl. 1, p. 1638bis. Voir ci-après, même séance. Pièce annexe.

(6) P.V., XXX, 32.

Mention honorable, insertion au bulletin (1), renvoi au comité de liquidation.

## 7

Les officiers municipaux de la commune de Guéret, chef-lieu du département de la Creuse, et l'administration du district de Fougères, envoient à la Convention nationale le procès-verbal de la fête qui a été célébrée dans ces communes à l'occasion de la prise de l'infâme ville de Toulon (2).

Insertion au bulletin (3) et renvoi au comité d'instruction publique.

## a

[*Guéret, 14 niv. II. Au présid<sup>l</sup> de la Conv.*] (4)

« Nous te faisons passer, Citoyen président, copie du procès-verbal de la fête célébrée le premier décadi du présent mois pour la reprise de la ville infâme de Toulon, sur des Anglais, journée à jamais mémorable pour notre république et qui en assure pour toujours la stabilité.

Tu te convaincras que nous avons donné à cette fête tout l'appareil dont elle étoit susceptible, et les cris mille fois répétés de : Vive la Montagne, qui l'ont terminée doivent te confirmer que nos succès reposent entièrement sur elle; nous lui réitérons notre invitation à rester à son poste jusqu'à ce que la patrie soit entièrement sauvée; c'est le vœu général de notre commune et nous te l'exprimons de cœur et d'affection. »

S. et F.

BRUNET fils (?) (*off. mun.*), FILLIAS (*off. mun.*),  
CHORSON (*maire*), LANUGUE (*off. mun.*),  
F. LASNIER (*off. mun.*).

[*P.V. de la fête du 10 niv. II*] (5)

La municipalité de Guéret ayant reçu officiellement l'octodi de la première décade de nivose, le décret sur la prise de Toulon en date du 4 du même mois a sur le champ fait tirer deux salves de canon en réjouissance d'une journée à jamais mémorable pour notre république et s'est empressé d'annoncer au son de la caisse elle-même la reprise de Toulon, cette ville infâme, sur les Anglais, faisant publier par son secrétaire au coin des rues et sur les places publiques, le décret adressé aux autorités constituées par un courrier extraordinaire et de suite pour obéir au décret, elle a ordonné l'exécution de la fête civique prescrite à cette occasion par la Convention au premier décadi et s'est occupée des préparatifs concurremment avec les administrations supérieures, pour donner à cette fête qui est de la plus grande importance pour notre république, le plus grans appareil.

En conséquence le jour de décadi, au bruit des canons, des tambours et des instruments de toute espèce à 2 heures après-midi tous les citoyens et citoyennes, tous les corps constitués, la Société populaire, la garde nationale, les volontaires de la réquisition, la gendarmerie, les

(1) B<sup>in</sup>, 3 pluv. (suppl<sup>l</sup>).

(2) P.V., XXX, 33.

(3) B<sup>in</sup>, 3 pluv. (suppl<sup>l</sup>).

(4) (5) F<sup>in</sup>A 1009<sup>A</sup>, pl. 5, p. 1894. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 60.